

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 551

présenté par

M. Giraud, M. Braillard, M. Carpentier, M. Charasse, Mme Dubié, M. Falorni, M. Giacobbi,
Mme Girardin, M. Krabal, M. Moignard, Mme Orliac, M. Robert, M. Saint-André et M. Tourret

ARTICLE 58

À l'alinéa 70, substituer aux mots :

« Lorsque qu' »

le mot :

« Lorsqu' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel qui propose d'appliquer la règle recommandée par l'Académie française.

Pour débattre des règles, quelques références ci-dessous :

Dictionnaire de l'académie française :

le e final de lorsque s'élide devant il, elle, on, un, une, et généralement devant enfin, en, avec, aussi, aucun

Dictionnaire Hachette multimédia :

La voyelle e de puisque ne s'élide que devant il, elle, on, en, un, une

Le e final de lorsque s'élide devant il, elle, on, un, une et parfois en

Littré :

Le e de puisque ne s'élide que lorsqu'il est suivi de il, ils, elle, elles, on, un, une, ou d'un mot avec lequel cette conjonction est immédiatement liée : Puisqu'ainsi est, puisqu'il le veut. Mais on écrira sans apostrophe : Puisque aider les malheureux est un devoir.

Grammaire interactive softissimo :

Souvent les grammaires interdisent l'apostrophe avec lorsque, puisque et quoique en dehors des cas où ils précèdent on, un, il(s), elle(s). Certaines grammaires ajoutent à et en à cette liste, d'autres ainsi, ce qui rend la règle peu rigoureuse.

Desiderio :

Lorsque : ce mot n'est élide que devant les mots suivants : il, ils, elle, elles, on, en, un, une.
Lorsqu'il fait froid, mais lorsque arrive l'hiver, lorsque à ce jour.